



**EXTRAIT DE DELIBERATION**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**16 JAN 2025**

Séance du 13 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le treize janvier à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 6 janvier 2025 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA – CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Francine GERARD, Martine GIL, Sandrine MICHAUD, Sylvie MILHAU, Marie LORENTE, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Madame Corinne CONSTANTIN, Marie GARCIA-CORDIER, Alba PALOMARES.

Messieurs Philippe BOUCHE, Thierry ROQUE.

Délégués suppléants : M. Gilles VICENTE, M. Daniel GALTIER représentant M. Philippe BOUCHE

Mme Alba PALOMARES donne procuration à Bruno CRISTOL

Mme Marie CORDIER donne procuration à M. Alain DURO

Mme Corinne CONSTANTIN donne procuration à M. Jacques ROMERO

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Monsieur Lionel GAYSSOT est élu secrétaire de séance.

**001-2025 : Compte rendu des décisions du Président**

*Le **PRESIDENT** de la Communauté de Communes les Avant-Monts,*

VU le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-10, L2 122-22 et L2 122-23,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°078-2020 du 27 juillet 2020 donnant délégation de signature au Président,

### **194-2024 Délégation du droit de préemption urbain du Président de la communauté de communes Les Avant-Monts à la commune de PAILHES, sur la parcelle D 125**

Vu la délibération 115-2020, en date du 16/11/2020, par laquelle le Conseil Communautaire a notamment délégué à Monsieur le Président de la Communauté de Communes l'exercice du droit de préemption urbain et l'a autorisé à déléguer l'exercice du droit de préemption urbain à une commune membre de la Communauté de Communes, à l'occasion de toute aliénation d'un bien, et ce quel que soit le montant de la cession ;

Vu la DIA en date du 08/11/2024 établie par la SCP GONDARD ET MALAVIALLE, Notaires à CAZOULS LES BEZIERS.

Considérant l'information faite par la commune de PAILHES sur son projet d'acquérir la parcelle D 125 en vue de garder la maîtrise des réseaux eau potable, eaux usées et eaux pluviales traversant le garage, objet de la vente.

Considérant de plus qu'il y a nécessité d'effectuer des travaux de sécurisation sur un mur du bâtiment qui menace de s'écrouler et étanchéiser une façade afin d'éviter les infiltrations d'eau de pluie qui dégradent ledit mur.

La commune, une fois les travaux de sécurisation effectués, y stockera du matériel communal.

Considérant que ce projet d'utilité publique permettra de sécuriser l'état du bâtiment, intervenir sur les canalisations publiques le traversant et permettre un lieu de stockage pour le matériel communal.

#### **DECIDE**

De déléguer le droit de préemption urbain à la commune de PAILHES, pour toutes déclarations d'intention d'aliéner qui porteront sur la parcelle cadastrée section **D 125**.

### **195-2024 - Régie Eau – Mission Coordination SPS Rue Emile Zola à Thézan**

Dans le cadre des travaux de renforcement et traitement de l'eau potable des communes de Puimisson et Puissalicon, il y a lieu de retenir un prestataire pour la mission de coordination SPS.

Vu la décision du Président 074-2024 du 03 mai 2024 attribuant à Hérault Ingénierie une assistance sur les dossiers de consultations pour les opérations de fonctionnement et d'investissement en AEP et EU,

Considérant que cette assistance permet un accès à la centrale d'achat d'Hérault Ingénierie,

Le Président décide de valider la proposition du groupement Lesueur Meunier Coordination/ Techni Bat/ Preco SPS pour un montant de 2 534.00 € HT soit 3 040.80 € TTC

Le financement sera assuré au moyen des crédits inscrit au budget d'investissement DSP EAU (opération 407) au titre de l'exercice 2024.

### **196-2024 Régie Eau -Attribution du marché travaux Emile Zola à Thézan**

VU la délibération 246-2024 du 4 novembre 2024 donnant pouvoir au Président ou au Vice-Président délégué aux marchés publics de désigner l'attributaire du marché de travaux de la réhabilitation des réseaux AEP et EU de la Rue Emile Zola à Thézan les Béziers afin de ne pas bloquer le démarrage de l'opération,

Le Président décide de valider la proposition de la commission des marchés du 26/11/2024 et de retenir l'entreprise TP BESSIERE domiciliée 2 Chemin de la Bédissière – 34490 Thézan les Béziers SIRET 390 226 827 00025 pour un montant de 663 945 € HT (Base+TO1+TO2)

Le financement sera assuré au moyen des crédits inscrit au budget d'investissement DSP EAU (opération 407) au titre de l'exercice 2024.

### **197-2024 - Acquisition d'un ordinateur – Service tourisme**

VU le contrat de maintenance conclu auprès de la société Absys,

VU la nécessité de changer un PC fixe pour un agent du service tourisme,

Le Président DECIDE de valider le devis de la société Absys sise 229 rue Alphonse Beau de Rochas PAE de Mercorent – 34500 BEZIERS en date du 9 décembre 2024 pour un montant de 938 € HT ou 1125,60 € TTC.

Le financement sera assuré au moyen des crédits inscrit au budget principal – opération 203 de l'exercice 2024.

### **198-2024 Contrôle des sites d'escalade de la Communauté de communes**

VU la nécessité de faire contrôler annuellement les sites d'escalade de Vailhan (Rocher de Castel Viel) et de Causses-et-Veyran (Falaise du Landeyran) accueillant du public,

VU le partenariat avec le Département de l'Hérault et le Comité Départemental de la Montagne et de l'Escalade,

Le Président DECIDE de valider le devis du Comité Départemental de la Montagne et de l'Escalade de l'Hérault sis Maison Départementale des Sports, ZAC Pierres Vives, Esplanade de l'Egalité, 34086 MONTPELLIER CEDEX 4, d'un montant de 500 € TTC, pour la prestation de contrôle annuel des sites d'escalade de Vailhan (Rocher de Castel Viel) et de Causses-et-Veyran (Falaise du Landeyran) accueillant du public,

Le financement sera assuré au moyen des crédits inscrits au budget Principal de l'exercice 2024.

### **199-2024 Prestations INETUM – Intégration réseaux d'irrigation BRL**

VU la nécessité de procéder à l'intégration des réseaux d'irrigation BRL dans le logiciel Cart'@ds.

Le Président DECIDE de valider le devis de la société INETUM sise 1 rue Champeau BP 700 22 – 21801 QUETIGNY CEDEX en date du 04/12/2024 d'un montant de 360 € TTC.

Le financement sera assuré au moyen des crédits inscrit au budget Principal de l'exercice 2024.

### **200-2024 Régie Eau -Complément repérage amiante Rue E. Zola à Thézan**

Dans le cadre de l'évolution des travaux de réhabilitation des réseaux AEP et EU de la Rue Emile Zola à Thézan, Travaux EU non prévus initialement, il y a lieu de compléter la mission de repérage amiante avant travaux sur le réseau EU

Le Président décide de valider la proposition de l'entreprise ADBTP sise Croix Sud, 55 rue Joseph Cugnot – 11100 Narbonne, SIRET : 81095138400041 pour un montant de 1 331.50 € HT soit 1 597.80 € TTC

Le financement sera assuré au moyen des crédits inscrit au budget d'investissement DSP EAU (opération 407) au titre de l'exercice 2024.

### **201-2024 Relance de l'application de territoire « CC Les Avant-Monts »**

VU la nécessité de re-déployer l'application de territoire existante CC Les Avant-Monts, suite à la défaillance de l'application support Infolash et de la cessation d'activité de la société Nevensys en charge,

VU le contrat de maintenance de ladite application, contractualisé avec Mme Emilie Letailleur – Pixel Studio, 2 rue Elie Maurel, 34490 Murviel-lès-Béziers,

Le Président DECIDE de valider le devis de Mme Emilie Letailleur, – Pixel Studio, 2 rue Elie Maurel, 34490 Murviel-lès-Béziers, d'un montant de 8 600 € TTC, comprenant le développement du Back Office, l'adaptation du front-end existant, le déploiement et l'hébergement

Le financement sera assuré au moyen des crédits inscrits au budget Principal de l'exercice 2024.

### **202-2024 Régie Eau – Essai pression du réseau AEP – STEP Murviel**

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la station d'épuration de Murviel les Béziers, il y a lieu de retenir un prestataire pour l'essai pression du réseau d'eau potable.

Le Président décide de valider la proposition de l'entreprise VIADETECT sise 20 Rue l'Espagnac 34410 SAUVIAN, SIRET : 80272137300032 pour un montant de 400.00 € HT soit 480.00 € TTC

Le financement sera assuré au moyen des crédits inscrit au budget d'investissement REGIE ASSAINISSEMENT (opération 122) au titre de l'exercice 2024.

### **203 -2024 Attribution marché travaux Ateliers de la régie eau-asst -Murviel Lés B**

VU la consultation initiale lancée le 08 juillet 2024 pour les travaux d'extension de l'atelier de la régie eu et assainissement à Murviel ;

Compte tenu que la consultation pour le lot 1 a été classée sans suite et relancée en date du 21/10/2024 suite à une erreur d'appréciation ayant une importante incidence financière sur le marché ;

VU la délibération 241-2024 du 4 novembre 2024 donnant pouvoir au Président ou au Vice-Président délégué aux marchés publics de désigner l'attributaire du marché de travaux pour le LOT 1 TERRASSEMENT

Sur proposition de la commission des marchés du 26/11/2024,



Le Président décide de valider la proposition de la commission des marchés du 26/11/2024 et de retenir l'entreprise l'entreprise CABANEL domiciliée chemin de Lagal à Murviel Lés Béziers -34480- Siret 887 797 371 00010- pour un montant de 25 668.40€HT

Le financement sera assuré au moyen des crédits inscrit au Budget Principal de l'exercice 2024.Opération 244

#### **204-2024 Régie Eau – ITV et test d'étanchéité – Hameau de la Liquière**

Dans le cadre des travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées sur le hameau de la liquière, il est nécessaire de réaliser une inspection télévisée ainsi qu'un test d'étanchéité du collecteur et des branchements d'eaux usées.

Le Président décide de valider la proposition de l'entreprise VIADETECT sise 20 Rue l'Espagnac 34410 SAUVIAN, SIRET : 80272137300032 pour un montant de 1 933.00 € HT soit 2 319.60 € TTC

Le financement sera assuré au moyen des crédits inscrit au budget d'investissement REGIE ASSAINISSEMENT (opération 130) au titre de l'exercice 2024.

#### **205-2024 Régie Eau -Remplacement pompe forage ouest Puimisson**

Dans le cadre des travaux de réhabilitation des forages EST et OUEST du château d'eau de la commune de Puimisson, il s'avère que la sonde piézométrique du forage Ouest qui pilotait le forage est hors service, de ce fait la pompe a dû être déposée et convient d'être remplacée.

Le Président décide de valider la proposition de l'entreprise SUEZ domiciliée 8 Rue Evariste Galois 34500 BEZIERS, pour un montant de 9 083.00 € HT soit 10 899.60 € TTC ;

Le financement sera assuré au moyen des crédits inscrit au budget d'investissement REGIE EAU (opération 231) au titre de l'exercice 2024.

#### **206-2024 Insertion publicitaire Magazine Sortir – Service culturel**

Le Président DECIDE de valider le devis de SARL Eurocompo – Immeuble le Triduca – 10, rue Mohamed V - 34080 MONTPELLIER d'un montant de 1500,00€ HT soit 1800,00€ TTC pour une parution dans le magazine Sortir en Biterrois sur la période Janvier/ Février 2025.

Le Président dit que cette dépense de fonctionnement sera prévue au budget général de la collectivité pour l'exercice 2024.

#### **207-2024 Régie Eau -Etude géophysique par panneaux électriques - FOS**

Dans le cadre des travaux de recherches en eau sur la commune de Fos afin de sécuriser la ressource et l'alimentation en eau potable, il est nécessaire de réaliser une étude géophysique par panneaux électriques

Suite à consultation lancée par notre AMO, Hérault Ingénierie

Le Président décide de valider la proposition de l'entreprise CPGF HORIZON domiciliée 29 rue Condorcet 38 090 VILLEFONTAINE – SIRET : 83204616300040 pour un montant de 10 800 € HT soit 12 960 € TTC ;

Le financement sera assuré au moyen des crédits inscrit au budget d'investissement REGIE EAU (opération 237) au titre de l'exercice 2024.

**208-2024 Régie Eau – Mission contrôle technique – Opération Puimisson/Puissalicon**

Dans le cadre des travaux de sécurisation de l'alimentation en eau des communes de Puimisson et Puissalicon, il y a lieu de retenir un prestataire pour la mission de contrôle technique.

Suite à consultation et analyse effectuées par notre AMO, le cabinet GAXIEU

Le Président décide de valider la proposition du bureau VERITAS Construction domicilié 1 Place Zaha Hadid – 92400 COURBEVOIE – SIRET : 790 182 786 01529 pour un montant de 10 740 € HT soit 12 888 € TTC

Le financement sera assuré au moyen des crédits inscrit au budget d'investissement REGIE EAU (opération 231) au titre de l'exercice 2024.

Je demande au Conseil de bien vouloir en prendre acte

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

**LE PRESIDENT,**

**LE SECRETAIRE DE SÉANCE,**

  


